

Un prêtre révoqué au Costa Rica suite au Motu Proprio (suite)

Author : Summorum Pontificum

Categories : [Communiqué](#), [Divers summorum](#), [Documents](#), [En Une](#), [Informations](#), [Summorum Pontificum](#)

Date : 21 août 2021

[Notre confrère anglophone Rorate Caeli](#) évoque également (avec un peu plus de détails) la situation de ce prêtre dicésain célébrant jusqu'ici la messe traditionnelle au Costa Rica (suite à l'autre post de ce jour). Après la publication du Motu Proprio, il a célébré pendant quelques jours la messe dans la forme ordinaire en latin pour se conformer à l'interdiction de son évêque (diocèse d'Alajuela, Costa Rica) et a entrepris en parallèle une discussion avec l'évêque puis une procédure pour faire entendre son droit. Son évêque lui a finalement également interdit de célébrer selon le missel de 1969 en latin, la révoqué de sa charge et envoyé dans sa famille en lui interdisant toute messe publique ainsi que lui supprimant le pouvoir de confession en dehors de son cercle familial (concrètement il est selon le droit canon "suspendu").

Récit traduit en Français de notre confrère Rorate Caeli

Une semaine plus tard [NDLR : après la publication du Motu Proprio], alors même que l'Association Summorum Pontificum avait rencontré l'évêque et qu'il leur avait assuré qu'il trouverait un moyen de leur donner un accompagnement pastoral approprié, le

diocèse d'Alajuela a publié un décret interdisant l'utilisation des livres liturgiques antérieurs à 1970 dans tout le diocèse. Le document niait également l'existence d'un groupe de fidèles qui depuis la réforme était resté attaché au missel de 1962 (bien qu'à aucun moment cela n'ait été une condition de validité du groupe de fidèles). Le document interdisait également la célébration du Novus Ordo Missae en latin et la célébration ad orientem, considérer dans ce décret comme des « formes hybrides ». Cette disposition est non seulement contraire au droit canon qui permet à tout prêtre de célébrer la messe en latin, mais à divers documents qui permettent même la célébration ad orientem. Le Père Sixte, conseillé par quelques canonistes, initia une procédure d'appel canonique. De son côté, l'Association Summorum Pontificum Costa Rica a sollicité l'intervention du Nonce Apostolique, Monseigneur Bruno Musaró, qui a recommandé une nouvelle rencontre avec l'évêque. L'un des signataires de ce décret était l'official du diocèse d'Alajuela, qui a exprimé sur les réseaux sociaux des commentaires désobligeants à l'égard des fidèles assistant à la messe traditionnelle, affirmant qu'ils avaient "des positions biaisées".

Suite à l'appel du Père Sixto et à une rencontre avec l'évêque au nom de l'Association, au cours de laquelle Mgr Buigues a réaffirmé qu'il maintiendrait l'interdiction de la messe traditionnelle, une modification du décret diocésain, en date du 4 août, a été publiée. Le nouveau document insistait sur le fait que le groupe de fidèles n'existait pas à l'époque de la réforme liturgique et que, par conséquent, leur désir d'avoir la messe tridentine était une "nécessité créée", et que le seul missel qui pouvait être utilisé dans le pays était celui édité en espagnol par la Conférence épiscopale mexicaine. Le document a supprimé la partie faisant référence à l'utilisation du latin dans la liturgie de 1970.

Le document était accompagné de la réponse à l'appel du Père Sixto, qui continuait d'insister sur des éléments contraires au droit universel : refus que la messe dans sa forme ordinaire soit célébrée en latin et ad orientem. Le Père Sixto fait un deuxième appel. Moins d'une semaine plus tard, les fidèles ont été surpris d'apprendre que l'évêque avait demandé au père Sixto de cesser d'être curé et de se retirer quelques mois dans sa maison familiale, sans possibilité de célébrer la messe en public et d'entendre les confessions uniquement en sa maison. Après plusieurs moments de dialogue avec l'évêque, le Père, mû par un amour profond pour l'Église, a renoncé à poursuivre le processus d'appel canonique et a accepté la décision de l'évêque.

[Texte intégral en anglais](#)